Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Ernée - Tome IV

Ernée.

Chemins

Sur la rive gauche de la rivière. — Le grand chemin de Laval à Ernée est cité en 1676.

Dans la ville, on mentionne en 1530 : le chemin tendant de la Rue à Ernée, sur lequel sont les anciennes prisons ; — le chemin tendant de la rue Betournée à Charné ; — la rue de Sillandre ; — la rue tendant de la rue de la Corne-de-Cerf à la Trenchée ; — la rue tendant de la Grande-Rue au château ; — la rue Dessous ; — le Pont Mongodril ; — le chemin tendant de Belleplante au pont de la Trenchée ; — deux places appelées les Châtelets, joignant d'un côté au grand château ; — une douve (douesve) entre la Motte d'Ernée et le Châtelet, aboutant à la Motte des Châtelets ; on nomme aussi les douves de la ville et plusieurs autres dont jouissent des particuliers ; — le puits Saint-Jacques, près de la Grande-Rue.

Il y avait en 1185 un voyer d'Ernée ; en 1530, un sergent fayé de la voirie, nommé Michel Lepescheux, chargé de lever « la taille à esmange. » — La mesure du grain se nommait un *hoguyn* ; trois combles faisaient deux boisseaux de Mayenne. — L'octroi était affermé 920 ℔ en 1712, à la requête du procureur du roi.

Population : Le 18 février 1794 la population était de 4.851 hab. ; le 26 octobre 1796, la commune est rangée dans la catégorie des villes dépassant 5.000 hab. à cause des patriotes réfugiés ; — 5.029 hab. en 1902 ; — 5.000 hab. en 1908.

Le 6 décembre 1791, le Directoire autorise un marché de bestiaux tous les mardis, et un marché de grains et de menues denrées tous les jeudis.

Institutions religieuses

Doyens : G(arnier ?) sous l'épiscopat d'Hamelin, évêque du Mans, 1190-1214. — *Ernaud,* 1232 (?). — *Michel,* 1265. — *Dussard,* 1752.

Le Directoire, malgré la demande des habitants, refuse de rendre au culte l'*église,* qui a souffert « de la fureur du vandalisme, » dans laquelle, en place des autels, est une « tribune élevée, au milieu d'un amphithéâtre, » et dont la nef « forme un magnifique magasin militaire, » 1795.

Curés : Robert *Brionne,* curé de *N.-D. de Carnay,* clerc et familier de Charles, comte de Valois, obtient prorogation de l'indult qui lui avait été accordé pour trois ans de ne pas résider et de différer sa promotion aux ordres sacrés, 1er février 1320 ; quoique déjà chanoine d'Evreux et de Lisieux, il est autorisé à prendre un autre bénéfice dans l'église d'Evreux, à condition de se démettre de l'église *de Charneyo (Lettres communes de Jean XXII,* n. 10.965, 11.616). — Pierre *Jouy-Desroches,* par testament du 7 décembre 1719, fonde un service à Saint-Germain-du-Val (Sarthe) ; donne à l'hôpital d'Ernée 1.800 ℔, aux Incurables 2.000 ℔, 100 ℔ aux pauvres, 10 ℔ à chacun de ses dix domestiques, 500 ℔ pour acheter une maison où loger un maître d'école, 100 boisseaux de

blé pour les pauvres honteux, sa chapelle et ses ornements à son neveu. — *Normandière,* 1902.

Le 6 juillet 1792, les *Bénédictines* se plaignent que des pillards ont percé leurs murs, cassé le vitrail de leur église fermée, et qu'on les menace de défoncer leur portail.

Saint-Jacques. — Deux objets provenant du prieuré ont été envoyés au musée de Laval : un chapiteau de colonne et une sphère en granit qui tournait sur un axe horizontal et était percée d'un trou de 0 m. 05 de diamètre, sorte de meurtrière mobile (?) dans une embrasure.

Établissements hospitaliers et charitables

Hôpital. — L'aumônerie ou Maison-Dieu par suite des guerres qui, depuis longtemps, désolaient le pays, tombant en ruines et les revenus étant diminués, le pape Eugène IV accorde des indulgences aux bienfaiteurs qui contribueront à la restauration de l'établissement, 4 avril 1437. La guerre des Anglais, en effet, sévissait encore (*Désol. des églises de France,* t. I, p. 105). — Le 18 décembre 1789, les vingt et une sœurs hospitalières, avec les deux novices et une postulante, — sœur Bichain de Sainte-Colombe, supérieure, — demandent à l'Assemblée nationale à conserver leur existence religieuse qui leur est plus chère que la vie, à continuer leurs fonctions dans une maison toute dévouée au service de l'humanité souffrante, « où les ignorants trouvent leur instruction ; la jeunesse, l'éducation ; les dames retirées, un asile de paix où finir leurs jours. »

Parmi les bienfaiteurs, outre le curé Jouy-Desroches : Louise Martin qui donne 1.000 ℔ aux Incurables, 1713 ; Julienne de Colas, de Brest, qui fonde un lit, 2.100 ℔.

Le 1er août 1795, le chœur de la chapelle est transformé en grenier pour les grains de la troupe. — Tous les biens de l'hôpital sont vendus nationalement.

1778, la ville envoie au Mans une élève sage-femme suivre les cours d'obstétrique de Mme du Coudray, maîtresse sage-femme de Paris.

Écoles

Écoles. — Pierre Gascoin, chapelain de l'hôpital, donne la maison qu'il habite à un prêtre qui enseignera le latin à la jeunesse, 1739. — Nic.-Ch. Gombert, principal du collège, 1756, était neveu de M. Leroy, curé de Saint-Pierre-des-Landes.

Le 20 juillet 1793, la municipalité se plaint de ce que, depuis la fermeture des couvents, il n'y a plus « aucun moyen de procurer l'éducation aux filles. » — Le citoyen David, seul chargé depuis six ans de tenir la petite école annexée au collège, n'a plus de traitement et va fermer sa classe.

Le district envoie en l'an III deux élèves à l'École normale supérieure, et un élève vétérinaire à Alfort.

Le 4 avril 1903, refus d'autorisation d'ouverture du pensionnat des écoles primaires et maternelles libres tenues par les Sœurs d'Evron.

Actuellement, outre les écoles officielles : Pensionnat libre de Saint-Joseph pour les garçons ; — école maternelle, école primaire, pensionnat, pour les filles.

Officiers seigneuriaux

Officiers seigneuriaux. — Deux notes du journal de Jean Lefèvre, chancelier des rois Louis I[er] et II d'Anjou, nous font connaître les provisions de Goffien (?) Levavasseur, sergent d'Ernée, 2 juin 1385, et de Jean de Monguerré, remplaçant Guillot Lemercier, aussi sergent d'Ernée, 19 juillet 1385. Il s'agit évidemment de sergenteries distinctes dans la juridiction de la châtellenie d'Ernée.

Par ordonnance du 25 avril 1499, René II de Lorraine, baron de Mayenne, à la requête de la ville et de la châtellenie d'Ernée, « en laquelle souloit avoir trois mil maisons », mais où les foires et marchés du jeudi avaient été délaissés à l'occasion des guerres, et l'exercice de la justice suspendu, rétablit les marchés du jeudi avec exemption de taxes pendant les deux premières années.

Il voulut aussi que le châtelain de Mayenne vînt tenir « l'extraordinaire » tous les jours de marché ; que pour les crimes et délits, les délinquants fussent conduits dans les prisons de Mayenne, et qu'enfin les officiers de Mayenne vinssent tenir les assises quatre fois par an (*Revue du Maine,* t. LXV, p. 295).

Notes historiques

Notes historiques. — M. Tirard, dans le petit musée qu'il s'était formé d'objets de la région, possédait une série nombreuse de haches en pierre polie. Des monnaies romaines ont été recueillies à la Boissière, à Vahaie, au Fay. — On a trouvé des fragments de vases mérovingiens entre deux pavages de la rue Neuve, vers l'hôpital.

Jean du Teilleul, de *Herneia,* avait un enfant malade de la pierre qui fut guéri par l'intercession des saints de Savigny, 1243 (*Historiens de France,* t. XXIII).

Révolution

Révolution. — Le 30 juillet 1789, le Comité, qui a cru devoir, « dans un moment critique, travailler au rétablissement d'un ancien corps de milice bourgeoise, » que la sécurité avait fait tomber, se déclare prêt à verser son sang pour « un monarque adoré, » et envoie le témoignage de son admiration pour les « généreux athlètes de la liberté… » Les habitants se hâtèrent de demander dans un mémoire lu à l'Assemblée dans la séance du 1[er] sept. 1789 par le député Delalande, l'établissement d'un siège royal dans leur ville dont l'ancienne juridiction comptait : un juge, un lieutenant particulier, avocat et procureur fiscal, douze avocats, et s'étendait sur toute la ville, moins douze maisons relevant de Quittay, Savigny et Fontaine-Daniel, et sur 17 paroisses ; — un hôtel de ville composé d'un maire, 2 échevins, procureur, receveur syndic, greffier ; grenier à sel de 34 paroisses ; — un district de 36 paroisses ; un hôpital de 50 lits, plus 6 pour les maladies contagieuses ; un collège, un principal, 3 régents ; un bureau de charité de 2.000 ℔ de revenus ; une milice bourgeoise ayant 4 compagnies de 102 h. et 30 dragons. — Nouvelle pétition le 9 février 1790, après la confirmation du district : « Les hommes capables ne manquent pas, disent les pétitionnaires, ils en ont à tourner et à virer » (Arch. nat., C 88, 89, 104).

En 1790-1792, le Directoire, qui eut pour présidents Letaillandier et Lemétayer, fut modéré, et ne suivit que contraint les vœux de quelques municipalités jacobines contre les prêtres insermentés, les sœurs d'école, les émigrés. A partir de la Terreur, son rôle est très effacé. — Le 4 juin 1792, le juge de paix ayant fait arrêter deux femmes qui avaient ameuté le peuple pour s'opposer à l'enlèvement du grain vendu au marché, le 1[er] juin, cinq citoyens enfoncent les portes de la prison pour les délivrer et on les promène triomphalement dans la ville.

La levée du contingent de 1792 — 555 hommes — se fit sans trop de difficulté sauf au Bourgneuf, à Bourgon, Saint-Pierre-la-Cour, Launay-Villiers. Il en fut de même encore en 1793 pour la levée en masse.

Mais, dès le mois de mars 1792, le Directoire est obligé d'élever la voix contre « les citoyens mal intentionnés » qui pillent les greniers, menacent les propriétaires, pénètrent et pillent chez les émigrés vrais ou prétendus…

La réception des commissaires Maurin et Fauchet se fit au son des cloches et du canon, mais ce fut tout. Les « Feuillants » sont dans les administrations, disent-ils ; ces campagnes sont « gangrenées » ; peu d'enrôlements ; bonnes promesses (septembre 1792).

En juillet 1793, le District, accusé injustement par la municipalité jacobine de ne pas faire afficher les décrets de la Convention, se justifie et dénonce le maire qui fait incarcérer les citoyens pour opinion religieuse, qui a désarmé les officiers municipaux d'une commune et le receveur d'enregistrement d'Ernée. Ce maire et le juge de paix avaient du reste été suspendus par le département et par le tribunal criminel.

Mais, le 21 septembre, le maire Quentin, « disciple de Marat, » écrit de son côté à la Convention : « *Multa sperabam sed majora fecistis.* Vous avez aboli la royauté, jugé le tyran, il a péri… Vous vous êtes élevés au-delà de l'imagination humaine… Inaccessibles montagnards, restez à votre poste. Dites à vos collègues que les Fédéralistes n'ont point déshonoré notre territoire » (Arch. nat., C 266, 271).

Le général Huchet envoya ordre d'évacuer Ernée sitôt que les Vendéens eurent pris Mayenne. Ce fut Brière qui lança contre eux les 600 hommes du 19^{e} chasseur à pied. Les survivants se replièrent sur Fougères « dont la garnison effrayée et abandonnée de Brière, ivre et fuyant le premier, dut évacuer la ville et la laisser à la merci de l'ennemi. »

Un sous-lieutenant du 19^{e} bataillon d'infanterie légère, nommé Rallu, qui s'était trouvé au combat du « samedi 2 novembre 1793 » à Ernée contre les Vendéens, et qui avait été fait prisonnier, dit que le bataillon perdit environ 400 hommes et se replia sur Fougères ; que les Vendéens avaient 100.000 h., dont un tiers sans armes. « L'infanterie et la cavalerie se battent sans ordre, écrit-il, sauf quelques bons cavaliers sortant tant d'Orléans que de la légion germanique ; ils ont 40 ou 50 pièces de 8 et de 4. Trois mille femmes, dont quelques-unes portant sur leur dos des enfants à la mamelle, suivent l'armée. Le général Beaufort avait fait établir des postes à Ernée et à la Pellerine avec des redoutes sur les routes de Laval, les seules par où les rebelles pouvaient venir. Si j'abandonnais ces postes, continue Rallu, je laisserais à découvert les départements de la Manche et du Calvados » (Arch. nat., AF^{II}, 110, 130, 178).

La correspondance des administrateurs terroristes avec la Convention nous révèle dans quel état pouvait être la ville sous ce gouvernement odieux. « Le fanatisme a disparu dans tout le district. écrivent les administrateurs le 30 mars 1794. Tous les prêtres y ont abdiqué leurs fonctions mensongères — (étaient-ils douze contre plus d'un cent d'exilés ?) — Tous les hochets qui servaient à alimenter la superstition ont été amenés pour en faire offrande à la patrie » (V. l'art. *Gaspard Boulard,* t. IV).

Les officiers du 1er bataillon de la Montagne (Jolly, commandant, Frédéric Dubue, secrétaire d'état-major, Massé, sergent-major) écrivent le lendemain pour célébrer la victoire de Robespierre sur Danton : « Nous allions être les victimes d'une dernière conjuration combinée avec la plus profonde scélératesse… Avec des yeux de lynx, vous avez pénétré et fait échouer le complot… » (31 mars 1794).

Le 29 mai, la Société populaire félicite encore Robespierre de son décret du 18 floréal : « En reconnaissant l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme, vous avez réuni tous les hommes au juste point d'unité ; vous avez rempli le vide immense que le délirant athéisme voulait creuser dans leurs cœurs ; vous avez fait rentrer dans le néant ce dernier avorton de tous les crimes, qui tentait à anéantir et l'auteur de son existence et la plus belle partie de lui-même. »

Mais Robespierre tombé, le concert est complet pour acclamer sa chute. Ce sont d'abord les sans-culotte : « La liberté assise sur le sommet de sa montagne vient de distinguer un traître… Le tyran, par des sentiers détournés, voulait gravir jusqu'à la déesse même… La foudre à la main, vous avez pulvérisé ce pygmée téméraire et ses lâches partisans. » La commune et le district félicitent à leur tour la Convention d'avoir « fait échouer ces infâmes scélérats, ces vils esclaves de la tyrannie à l'instant qu'ils se croyaient au port… Que le sort des Robespierre et de leurs suppôts apprenne à leurs partisans celui qui les attend. » Quentin, « disciple de Marat, » signait cette condamnation de Robespierre !

La « Société populaire régénérée » est à l'unisson. « Nous votons aux continuateurs de Robespierre le sort qu'a subi ce tyran… Nous demandons le règne d'une justice sévère au lieu de la terreur et de ses atrocités… Que les scélérats périssent… La Convention, comme l'océan, a rejeté l'écume qui était dans son sein » (Arch. nat., C 300, 301, 306, 312, 315).

Mais les républicains d'Ernée gardent le vieux levain jacobin et se hâtent, dès le 25 fructidor, de féliciter les auteurs du coup d'état du 18 fructidor an V (Arch. nat., AF^{II}, 247).

Pendant ce temps, la chouannerie s'était organisée. Les insurgés, par leurs rassemblements, étaient devenus inquiétants dès le mois de juin 1793 ; on achète de la poudre et des boulets à Saint-Malo. Jeudry, procureur syndic, a mis en « activité permanente » les gardes nationales du district. En avril 1794, la ville est fortifiée sous la direction d'un ingénieur. Ordre est donné à tous les citoyens depuis l'âge de seize ans de s'armer ; à tous les habitants de se munir d'une carte de sûreté ; à ceux des communes insurgées de murer leurs portes de derrière, et de couper leurs haies aux quatre coins de leurs champs (10 avril). Le général Rossignol allant plus loin fait emprisonner à Ernée tous les hommes des communes en état de porter les armes ; 700 sont enfermés dans l'église et dans la chapelle de l'hôpital. Ces prisons sont infectées, l'épidémie est imminente, écrit le Comité (2 mai 1794). C'était le moyen de pousser toute la population à la révolte.

Aussi, loin d'être détruits, les Chouans viennent tuer les patriotes jusqu'aux portes de la ville ; ils sont nombreux puisqu'on les voit dans le même temps au nord et au sud du district. Les cendres sont réquisitionnées et les paysans sont sommés de brûler les bruyères et les fougères pour la fabrication du salpêtre. Les communications avec Fougères n'ont lieu qu'avec escorte d'un détachement. Il n'y a plus de municipalités dans les campagnes. La ligue des Chouans grossit de jour en jour. Ils en viennent à marquer d'un lis, au fer rouge, au visage, les fonctionnaires publics. La formation d'un « Comité secret » de dix membres pour la destruction des Chouans (16 mars 1795) ne produit aucun effet ; des bandes de 200 et 300 Chouans parcourent le district (11 avril).

Une autre société de jeunes gens, en correspondance avec ceux de Rennes, s'engage, en se soumettant aux autorités constituées, à maintenir l'ordre public et à « déjouer les complots des méchants et des terroristes » (19 mai 1795).

La pacification de la Mabilais n'a fait qu'augmenter l'audace des rebelles, assure-t-on. Ils parlent de réquisitionner les hommes de seize à quarante ans pour un soulèvement général. L'arrestation de Cormatin et des autres chefs les a exaspérés. Puis le pillage et les sévices exercés dans les campagnes par la troupe sont une autre cause de désolation (Regist. du Directoire).

Les événements postérieurs (1794-1797) sont racontés déjà (t. II, p. 122).

Notons toutefois que le général Labarollière ordonne le 23 novembre 1796 que sept barrières soient construites aux issues de la ville et protégées par des retranchements en pierre, en terre et gazon. Le principal était dans la

pièce du Baril. Le devis est estimé 51.500 lt.

On signale dans le canton les agissements des ennemis du gouvernement qui parcourent les campagnes pour les soulever, 7 avril 1798, et l'on ferme, le 30 juin, le cercle constitutionnel qui se tenait chez Mesnage-Chevrillais et dont les papiers sont saisis. « Le royalisme lève une tête audacieuse, de nombreux enrôlements se font au nom du roi, etc. » Ordre est donné au sieur Nagle, commandant de place à Laval, de parcourir avec une colonne de 50 hommes les communes connues pour leur incivisme : Saint-Denis, Carelles, Hercé, Saint-Aubin, la Dorée, Montaudin, Lesbois, Saint-Pierre-des-Landes, Colombiers, Bourgon, Saint-Mars-sur-la-Futaie, 16 décembre 1798.

En 1799, le capitaine Chemin fait rentrer à Ernée le poste de Saint-Denis-de-Gastines, dans la crainte des insurgés (10 octobre) ; Bourmont « commande de fortes bandes dans les environs ». Le 3 février 1800, Chemin demande à poursuivre « jusque sur leur territoire les Chouans qui viennent le braver à une demi-lieue de la ville » ; le 17 février, on s'occupe encore de la fortification intérieure et extérieure de la ville, dont est chargé Le Nicolais, capitaine des canonniers (Corresp. Darnaud).

Le 29 avril, une bande de voleurs, conduite par un nommé Bobon, rançonne les voyageurs. Les jeunes Ernéens demandent à l'autorité militaire, la ville étant en état de siège, à s'armer pour la poursuivre.

Inventaire de 1906

L'*inventaire* de 1906 se fit le vendredi 2 février, avec l'assistance des fabriciens et du curé, qui fit joindre au procès-verbal une formule de protestation.

Maire

Maire : Le 19 juin 1800, le maire et un adjoint sont accusés de favoriser les émigrés. — N. *Martin,* 1908.